

commission du codex alimentarius **F**



ORGANISATION DES NATIONS
UNIES POUR L'ALIMENTATION
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION
MONDIALE
DE LA SANTÉ



BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 1* de l'ordre du jour

CX/NFSDU 09/31/1

Juin 2009

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LA NUTRITION ET LES ALIMENTS DIÉTÉTIQUES OU DE RÉGIME

Trente et unième session

Robert Schumann Hall au Museum Kunst Palast, Düsseldorf, Allemagne

2 – 6 novembre 2009

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Le Groupe de travail physique sur le développement de valeurs nutritionnelles de référence (VNR) liées à un risque accru ou réduit de maladies non transmissibles se réunira à l'endroit précité de 9 h 30 à 17 h 00 le samedi 31 octobre 2009.

Point	Objet	Document
	Ouverture de la session	
1.	Adoption de l'ordre du jour	CX/NFSDU 09/31/1
2. (i)	Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex	CX/NFSDU 09/31/2
2. (ii)	Questions soulevées par la FAO et l'OMS	CX/NFSDU 09/31/2-Add.1
3.	Liste de méthodes pour les fibres alimentaires à l'étape 7	CX/NFSDU 09/31/3
	- Observations à l'étape 6	CX/NFSDU 09/31/3-Add.1
4.	Projet de propositions relatives à des valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées à des fins d'étiquetage nutritionnel à l'étape 4	CX/NFSDU 09/31/4
	- Observations à l'étape 3	CX/NFSDU 09/31/4-Add.1
5.	Document de travail sur la proposition de nouveaux travaux pour la modification des principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 09-1987)	CX/NFSDU 09/31/5
6.	Document de travail sur la proposition de nouvelles activités relatives	CX/NFSDU 09/31/6

Les documents de travail seront disponibles sur le site web du Codex : www.codexalimentarius.org

En raison du nombre limité de copies supplémentaires disponibles en séance, les délégués sont priés d'apporter tous les documents qui leur ont été distribués.

à l'établissement d'une Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge présentant une insuffisance pondérale

7. Document de travail sur la proposition de révision des lignes directrices du Codex concernant les préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CAC/GL 8-1991) [CX/NFSDU 09/31/7](#)
8. Document de travail sur les valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritifs qui sont liés au risque de maladies non transmissibles [CX/NFSDU 09/31/8](#)
Observations [CX/NFSDU 09/31/8-Add.1](#)
9. Autres questions et travaux futurs
10. Date et lieu de la prochaine session
11. Adoption du rapport

* Tous les documents de la trente et unième session seront distribués sous format électronique. Les personnes désirant recevoir des exemplaires imprimés sont priées de s'adresser à M. Georg Müller, Ministère fédéral de l'alimentation, de l'agriculture et de la protection des consommateurs, Rochusstraße 1, 53123 Bonn (Allemagne) ; télécopie : + 49 (228) 99529 49 65, courriel : ccnfsdu@bmelv.bund.de

Notes relatives à l'ordre du jour provisoire

Ouverture de la session : La session sera ouverte par le représentant du pays hôte.

Point 1 de l'ordre du jour. Adoption de l'ordre du jour (Doc. CX/NFSDU 09/31/1). Conformément à l'Article VII.2 du Règlement intérieur, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

Point 2 (i) de l'ordre du jour. Questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités du Codex, y compris des questions soulevées par la FAO et l'OMS (Doc. CX/NFSDU 09/31/2). Le document comprendra des questions soumises au Comité par la Commission du Codex Alimentarius et/ou d'autres Comités concernant des travaux dont le Comité a été chargé. Le document est fondé sur des informations préparées par le Secrétariat du Codex.

Point 2 (ii) de l'ordre du jour. Questions soulevées par la FAO et l'OMS. Le document sera préparé par la FAO et l'OMS et comprendra des questions soumises par les deux organismes portant sur des travaux dont le Comité a été chargé.

Point 3 de l'ordre du jour. Liste de méthodes pour les fibres alimentaires (Doc CX/NFSDU 09/31/3). Lors de sa 30^{ème} session, notant que la liste des méthodes recommandées présentées à l'annexe II du document ALINORM 08/31/26 a été élaborée quelques années auparavant et qu'un certain nombre de dispositions applicables aux fibres alimentaires ont été nouvellement introduites lors de cette session, le Comité a recommandé l'actualisation de la liste des méthodes proposées dans cette annexe par un groupe de travail électronique sous la houlette de la France. Cette liste sera étudiée à la 31^{ème} session du Comité à l'étape 7.

Point 4 de l'ordre du jour. Projet de propositions relatives à des valeurs nutritionnelles de référence supplémentaires ou révisées à des fins d'étiquetage dans les Directives du Codex concernant l'étiquetage nutritionnel à l'étape 4 (Doc. CX/NFSDU 09/31/4). À sa trentième session, le Comité est convenu de renvoyer les Principes généraux pour l'établissement de valeurs nutritionnelles de référence pour les vitamines et les sels minéraux pour la population générale à l'étape 2/3 pour remaniement par le groupe de travail électronique dirigé par la délégation de la République de Corée afin de préparer une version révisée à diffuser pour observations et

examen à la prochaine session. Les observations à l'étape 3 seront publiées sous la cote CX/NFSDU 09/31/4-Add.1.

Point 5 de l'ordre du jour. Document de travail sur la proposition de nouveaux travaux pour la modification des principes généraux du Codex régissant l'adjonction d'éléments nutritifs essentiels aux aliments (CAC/GL 09-1987) (Doc. CX/NFSDU 09/31/5). À sa trentième session, le CCNFSDU est convenu de mettre sur pied un groupe de travail électronique dirigé par la délégation canadienne pour réviser le document conformément aux observations soumises lors de cette session pour examen par le CCNFSDU à sa 31^{ème} session.

Point 6 de l'ordre du jour. Document de travail sur la proposition de nouvelles activités relatives à l'établissement d'une Norme pour les aliments transformés à base de céréales destinés aux nourrissons et aux enfants en bas âge présentant une insuffisance pondérale (Doc. 09/31/6). À sa trentième session, le Comité avait convenu que le groupe de travail électronique dirigé par l'Inde prépare des propositions révisées pour examen par le Comité lors de sa 31^{ème} session.

Point 7 de l'ordre du jour. Document de travail sur la proposition de révision des lignes directrices du Codex concernant les préparations alimentaires d'appoint destinées aux nourrissons du deuxième âge et aux enfants en bas âge (CAC/GL 8-1991) (Doc. 09/31/7) À sa trentième session, le Comité avait convenu que le groupe de travail électronique dirigé par le Ghana prépare des propositions révisées pour examen par le Comité lors de sa 31^{ème} session.

Point 8 de l'ordre du jour. Document de travail sur les valeurs nutritionnelles de référence pour les éléments nutritifs qui sont liés au risque de maladies non transmissibles (Doc. 09/31/8). À sa trentième session, le Comité avait convenu de laisser les délégations des États-Unis d'Amérique et de Thaïlande préparer un document de référence bien avant la prochaine session du Comité afin de le diffuser aux membres et aux observateurs pour observations. Le document de référence et les observations seront soumis à l'examen du groupe de travail physique précité dans le cadre du développement de leurs propositions.

Point 9 de l'ordre du jour. Autres questions et travaux futurs. Conformément à l'Article VII.5 du Règlement intérieur, tout membre de la Commission peut proposer l'inscription à l'ordre du jour de points spécifiques présentant un caractère d'urgence. Le Comité peut proposer d'entreprendre de nouvelles activités à condition qu'elles soient conformes au Plan stratégique 2008-2013 de la Commission du Codex Alimentarius et sous réserve de l'approbation de la Commission du Codex Alimentarius ou de son Comité exécutif.

Point 10 de l'ordre du jour. Date et lieu de la prochaine session. Le Comité sera informé du lieu et des dates provisoires de sa prochaine session.

Point 11 de l'ordre du jour. Adoption du rapport. Conformément à l'Article X du Règlement intérieur, le Comité adoptera le rapport de sa trente et unième session sur la base d'un projet établi par le Secrétariat.